

Charte de l'association

Rappel de l'article 1 des statuts :

L'association dite « Promo-Femmes Saint-Michel » fondée en 1994 a pour but tout ce qui peut favoriser une meilleure insertion des femmes dans le tissu social, par l'approche de la langue française, par les échanges interculturels véhiculés par la langue française, par l'exploitation des ressources du quartier Saint-Michel. Sa durée est illimitée. Elle a son siège à Bordeaux.

Solidarité : coopération et échanges dans le respect mutuel.

Acceptation de l'autre : respect des différences, ouverture à l'autre, respect de la vie privée, apprentissage du vivre ensemble dans une confrontation constructive.

Autonomie, responsabilité : capacité à révéler les potentialités de chacune, à valoriser les compétences et à favoriser leur transmission.

Laïcité : respect des croyances, des religions, de la non-croyance et refus de toute forme de prosélytisme.

Indépendance politique : liberté de conduire notre projet dans la pluralité de nos convictions et en toute indépendance.

Nos façons d'être et d'agir ensemble

Notre utopie est que nous **soyons toutes auteurs de la construction des projets qui nous concernent** :

Adhérentes bénéficiaires : participant aux activités proposées.

Adhérentes animatrices : ayant pour rôle le fonctionnement des activités et la réalisation des projets.

Adhérentes administratrices : responsables de la gestion de l'association. Leur rôle est de définir les orientations et les axes politiques, de valider le projet global, d'assumer les décisions

opérationnelles, de porter le projet auprès des partenaires.

Salariées : permanentes, responsables du fonctionnement de l'association sous l'autorité du Conseil d'Administration. Elles ont pour rôle de participer et de veiller à la réalisation des objectifs fixés, de garantir le respect de la démarche et du cadre réglementaire lié à l'exercice de leur fonction définie par leur contrat de travail.

Les adhérentes bénéficiaires sont appelées à devenir actrices dans la mise en oeuvre du projet de l'association. L'association les accompagne dans la réalisation de leurs désirs en fonction de leurs potentialités et de leurs compétences.

Considérant la nécessité et l'intérêt de rappeler et de réaffirmer nos valeurs et nos façons d'être et d'agir ensemble, nous décidons d'**organiser périodiquement des temps d'échange**, de réflexion et d'écoute entre toutes celles qui sont concernées par la vie de l'association.